

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200213-007

du 13 février 2020

n°007

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (29) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. AZIHARI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, T. BAUDIN, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI, CAPRAZ, D. CROCHARD, P. CANTINOLLE.

POUVOIRS (7) :

1. E. PHILIPPONNEAU donne pouvoir à J. MELQUIOND
2. N. CASSAN FAUX donne pouvoir à Laurence RABUSSIER
3. E. FARHAT donne pouvoir à P. MIS
4. G. MESLEM donne pouvoir à AF. BOURAT
5. M. MONTASSIER donne pouvoir à M. BEN EMBAREK
6. A. BEN DJILLALI donne pouvoir à F. BRAUD
7. K. WEINLAND donne pouvoir à F. MÉRY

EXCUSES (3) : M. METAIS, L. GUILLARD, G. MICHAUD

Nom du secrétaire de séance : Thomas BAUDIN

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MIS

OBJET : Pôle sécurité santé – Travaux d'aménagement - Avenant n°1 au lot 4 - Avenant n°2 au lot 6

Par délibération n°24 du 22 mai 2019, le conseil municipal a autorisé le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises attributaires pour les 7 lots, ainsi que toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette opération.

Par délibération n°17 du 10 décembre 2019, les avenants n°1 aux lots 2, 3 et 6 pour un montant de 14 551,10 € T.T.C ont été adoptés.

Des ajustements de chantier s'avèrent nécessaires pour un montant de 5 521,23 € T.T.C. soit une augmentation de 2,03 % et concernent notamment :

- Le lot 4 "Peinture – Revêtements de sols durs et souples": Travaux de peinture et sols en plus-values et moins-values

- Le lot 6 "Courants forts et faibles": Tisanerie R+2

VU l'article L.2121 – 29 du code général des collectivités territoriales relatif aux attributions du conseil municipal,

VU l'article L. R 2194-8 du code de la commande publique relatif aux modifications de faible montant,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200213-007

du 13 février 2020

n°007

page 2/2

VU la délibération n° 17 du conseil municipal du 10 décembre 2019 relative aux avenants n°1 pour les lots 2, 3 et 6,

VU la délibération n° 24 du conseil municipal du 22 mai 2019 relative à la signature des marchés,

CONSIDERANT les propositions des entreprises concernées qui entraînent une variation dans les montants de leurs marchés comme indiqué ci-dessous :

Entreprises	Lots	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 20%)	Marchés avec avenants n°1 T.T.C. (T.V.A. 20%)	Avenants n°1 ou n°2 T.T.C. (T.V.A. 20 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C.	% de variation Avts n°1 et n°2 / marchés de base
COGNARD	Lot 1-Démolitions-Gros œuvre	30 024,57 €	30 024,57 €		30 024,57 €	0,00 %
PAIN	Lot 2-Menuiseries extérieures	17 321,35 €	19 130,47 €		19 130,47 €	10,44 %
RAMBAULT	Lot 3-Menuiseries intérieures-Ouvrages plaques de plâtre-Plafonds suspendus	61 192,80 €	64 982,27 €		64 982,27 €	6,19 %
BOUCHET FRERES	Lot 4-Peinture-Revêtements de sols durs et souples	37 309,77 €	37 309,77 €	4 649,54 €	41 959,31 €	12,46 %
PROSERVICE	Lot 5-Nettoyage	14 279,44 €	14 279,44 €		14 279,44 €	0,00 %
EIFFAGE	Lot 6-Courants forts et faibles	71 880,00 €	80 832,51 €	871,69 €	81 704,20 €	13,67 %
GOURBEAU	Lot 7-Chauffage-Plomberie-Ventilation	39 464,58 €	39 464,58 €		39 464,58 €	0,00 %
	Montant T.T.C.	271 472,51 €	286 023,61 €	5 521,23 €	291 544,84 €	7,39 %

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer, pour chaque lot, la modification du marché correspondant pour le montant indiqué ci-dessus et toutes pièces relatives à ce dossier.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le compte 020.21/2313/3100.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
 Pour le maire et par délégation,
 La responsable du service juridique
 Nadège GROLLIER

